A.FR.AV
Association FRancophonie AVenir

Objet : infraction aux règles sur l'affichage, sur la publicité et sur l'information du consommateur.
Dépôt de plainte contre le groupe Betclic Everest.

Lettre recommandée avec accusé de réception, n° 1A 186 326 7304 2

Tribunal Judiciaire de Bordeaux
Monsieur le Procureur de la République
30 rue des Frères Bonie - CS 11403
33077 Bordeaux Cedex

ICI, repose la traduction en français du mot anglais « GAME », nettement moins LISIBLE que le "GAME" en haut de l'affiche !

Manduel, le 8 avril 2021

Monsieur le Procureur de la République,

À la fin du mois de mars 2021, le groupe Betclic Everest a fait une publicité dont l'accroche commerciale **« Bascule dans le GAME »** comprenait un mot anglais, « GAME », écrit en caractères nettement plus grands et plus lisibles que sa traduction en français en bas de l'affiche. **Voir pour preuve la photo, ci-contre, ainsi que la photo, au recto de cette lettre, montrant un panneau publicitaire sur la voie publique où apparaît la publicité en question.**

Manifestement, cette publicité est en infraction avec la loi linguistique de notre pays, la loi n°94-665 du 4 août 1994, dite loi Toubon, car, si je me réfère au paragraphe 2 de l'article 4 de ladite loi, **la présentation en français doit être AUSSI LISIBLE que la présentation dans la langue étrangère**, ce qui n'est pas le cas, comme vous pouvez le constater pour la publicité **« Bascule dans le GAME »** du groupe Betclic Everest.

Puisque le fait de ne pas respecter l'obligation donnée au paragraphe 2 de l'article 4 de loi n°94-665, est puni d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe - comme le précise le décret n°95-240 du 3 mars 1995 pris pour l'application de la loi n°94-665 -, **puisque, ce faisant, le fait dénoncé est puni par un texte pénal,** j'ai l'honneur alors de me tourner vers vous pour vous prier de bien vouloir intervenir dans cette affaire, et pour cela, au nom de l'association que je préside, moi, soussigné Régis Ravat, demeurant au [redacted] à Manduel (30129), je porte plainte entre vos mains contre le groupe Betclic Everest qui a son siège social au 117 quai du Bacalan à Bordeaux (33300), pour le fait que je lui reproche, c'est-à-dire pour le non-respect dans sa publicité **« Bascule dans le GAME »,** de l'article 4 de loi n°94-665 pris à son paragraphe 2**.**

Outre la sanction pénale, je demande, bien évidemment, que dans ses publicités futures, le groupe Bretclic Everest soit mis en demeure de respecter la loi qui régit l'emploi de la langue française en France.

En vous sachant gré de bien vouloir enregistrer ma plainte afin que force revienne à la loi et donc, pour le cas, à notre langue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma respectueuse considération.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV

.../...

Panneau publicitaire sur la voie publique pris en photo à Nîmes le 4 avril 2021

ANGLAIS

Traduction en FRANÇAIS

Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Sur la Toile : https://www.francophonie-avenir.com - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com